

Objet: Compte de gestion 2022

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la synthèse du compte de gestion figurant dans les deux tableaux joints en annexe,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'arrêter le compte de gestion 2022 du comptable public, étant entendu qu'il a été au préalable contrôlé par la direction des finances et des marchés publics de la Ville ;

Considérant que les totaux des mandats et titres émis ainsi que les annulations sont identiques aux mouvements constatés dans la comptabilité de la Ville et qu'aucune erreur ni écart n'a été constaté.

Il vous est donc proposé de :

- certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

- d'arrêter les comptes de l'exercice budgétaire 2022 du budget principal de la Ville établi au vu du compte de gestion 2022 produit par le comptable public de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, _____, en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE

NOTE EXPLICATIVE N° 38

OBJET : Compte de gestion 2022

Le compte de gestion du comptable public est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il est établi par le comptable en fonction à la clôture de l'exercice. Il doit être produit au plus tard le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Il justifie l'exécution du budget par rapport à l'autorisation donnée par le Conseil municipal lors du vote de ce dernier pour faire apparaître in fine pour chacune des deux sections du budget, en recettes et en dépenses, les prévisions budgétaires totales, les émissions de titres et de mandats nettes des annulations permettant ainsi d'indiquer le résultat de l'exercice.

Vous trouverez annexés à cette délibération deux tableaux extraits du compte de gestion 2022 du comptable public. Ils vous permettent de constater la concordance avec le compte administratif quant aux résultats budgétaires de l'exercice et au résultat d'exécution du budget de la Ville pour 2022.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	10 707 724,65 €	38 824 760,71 €	49 532 485,36 €
Dépenses nettes	7 133 822,97 €	37 079 065,54 €	44 212 888,51 €
Résultat de l'exercice			
Excédent	3 573 901,68 €	1 745 695,17 €	5 319 596,85 €
Déficit			

Le compte de gestion du budget de la Ville pour 2022 établi par Monsieur le comptable public est conforme à l'exécution du budget de la Ville pour 2022, transcrite dans le compte administratif 2022 de la Ville.

Aussi, il vous est proposé d'approuver le compte de gestion du Trésorier.